

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Groupe de travail du 9 juillet 2020 à 10h00  
« Passage à la retraite et comportements des retraités »

<b>Document N° 1</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

## **Note de présentation générale**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## **Passage à la retraite et comportements des retraités**

Cette séance s'inscrit dans le prolongement de celle de décembre 2019 consacrée aux comportements économiques des retraités (partage du revenu disponible entre consommation et épargne), en étudiant cette fois les activités des retraités, et notamment leur emploi du temps.

En préliminaire, le dossier présenté en décembre 2019 est complété par une étude de l'INSEE, publiée en février 2020, qui observe pour la première fois la variation du niveau de vie des différents individus lors du passage à la retraite. Elle montre que le niveau de vie ne baisse pas toujours lors du passage à la retraite, il augmente au contraire pour les personnes les plus modestes.

Le dossier de la présente séance aborde ensuite le mode de vie, le bien-être et l'utilité sociale des retraités, à travers les différentes activités qui occupent leur emploi du temps. Ce thème avait déjà été abordé par le COR lors de la séance de juillet 2013.

Dans la description de l'emploi du temps ou du bien-être des retraités, il est souvent difficile de dissocier les effets propres de l'âge (comment évolue le comportement d'une personne lorsqu'elle avance en âge ?) et les effets propres du passage à la retraite (comment change-t-on de comportement lorsque l'on prend sa retraite ?). Lorsque cela est possible, le dossier s'efforce de dissocier ces deux effets. En effet, dans un contexte où l'âge effectif moyen de départ à la retraite devient plus tardif, les comportements des seniors liés au départ à la retraite devraient se modifier, tandis que les comportements des seniors liés à l'âge devraient rester inchangés.

Ce dossier commence par décrire globalement l'emploi du temps des retraités (partie 1 du dossier). Puis il évalue les activités socialement utiles des retraités, comme le bénévolat associatif, les activités civiques, les soins aux enfants ou aux personnes âgées, et plus généralement les activités de production domestique consacrées à autrui (partie 2). Notons toutefois que, au-delà de ces activités, le simple fait de cohabiter avec une personne âgée fragile ou dépendante (cas où l'aidant familial est le conjoint, par exemple) constitue un apport important des retraités à la société. Selon une étude récente de la DREES (**document n°8**), il semblerait que cette situation concerne plus d'un million de retraités. Mis à part cette étude, cette thématique n'est pas davantage mise en avant dans ce dossier, car le temps passé à aider le conjoint est difficile à comptabiliser via l'enquête Emploi du temps de l'INSEE, dont sont issues la plupart des documents présentés ici. Enfin, le présent dossier aborde le bien-être et l'optimisme à la retraite (partie 3).

### **Préliminaire : pour les 40 % les plus modestes, le niveau de vie augmente lors du passage à la retraite**

L'INSEE vient de publier une étude qui compare le niveau de vie durant les trois années précédant et suivant le passage à la retraite, pour les personnes ayant liquidé leur retraite en 2013 (**document n° 1 bis**). Elle révèle que, en moyenne, le niveau de vie baisse peu lors du passage à la retraite (-7,9%). Surtout, il ne baisse pas toujours, il est même fréquent qu'il augmente. Ainsi, pour les 40 % des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles avant la retraite (c'est-à-dire pour les 4 premiers déciles), le niveau de vie augmente en moyenne lors du passage à la retraite.

Cette étude complète le dossier de la séance de décembre 2019 sur le partage du revenu disponible entre consommation et épargne. Elle n'avait alors pas pu être jointe au dossier, car elle n'était pas encore publiée. Lors de cette séance, nous avons rappelé la théorie du cycle de vie : puisque le revenu baisse en général lors du passage à la retraite, un ménage devrait épargner durant sa vie active, puis « désépargner » durant sa retraite afin de maintenir le niveau de consommation qu'il avait durant sa vie active.

Dans ce raisonnement, on suppose implicitement que le revenu disponible du ménage – et donc son niveau de vie, qui est le revenu disponible par unité de consommation - diminue lors du passage à la retraite. Cela peut sembler évident dans les pays anglo-saxons, où le niveau de vie assuré aux retraités par le système de retraite est nettement plus faible qu'en France. Mais en France, comme le montre l'étude de l'INSEE, il ne va pas de soi que le niveau de vie baisse effectivement de manière systématique lors du passage à la retraite.

Pour les salariés ayant un emploi stable à temps complet avant la liquidation de la retraite, le passage à la retraite entraîne en général une baisse du revenu personnel, comme le montre l'observation par la DREES du taux de remplacement médian : le taux de remplacement net médian après une carrière complète est passé de 79% à 75% entre les générations 1936 et 1946 (voir le rapport annuel du COR de juin 2016, figure 3.10).

Cependant, il existe une multitude de situations avant la retraite pour lesquelles les seniors ne perçoivent pas ou peu de revenus personnels, ou bénéficient de revenus de remplacement du dernier salaire inférieurs au montant de leur retraite, si bien que la liquidation de la retraite peut s'accompagner d'une hausse du revenu personnel : inactivité volontaire (femmes « au foyer », etc.) ; invalidité, longue maladie ou situation de handicap ; préretraite d'entreprise ; chômage indemnisé ou non ; et enfin emploi à temps partiel ou intermittent (y compris auto-entrepreneur). Or ces situations sont fréquentes : en 2016, environ 40% des assurés du régime général n'ont pas connu de période d'emploi dans l'année précédant leur départ à la retraite (voir rapport annuel du COR de juin 2019, figure 1.27) ; et le taux de temps partiel des seniors en emploi est relativement élevé (20% en 2017 parmi les 55-59 ans et 31% parmi les 60-64 ans<sup>1</sup>).

Compte tenu de la diversité des situations, il a toujours été difficile de connaître la variation effective des niveaux de vie lors du passage à la retraite. En effet, jusqu'à un passé récent, on ne disposait pas de source statistique permettant de suivre en panel les revenus d'un même individu avant et après la liquidation de sa retraite.

A défaut de panel, il était possible de suivre des cohortes en pseudo-panel, en comparant le niveau de vie moyen d'une même génération avant et après l'âge de la retraite : il ressortait que, en moyenne sur l'ensemble des individus d'une même génération, le niveau de vie baissait peu entre l'âge de 54 ans et l'âge de 66 ans. (document n°8 de la séance de novembre 2011).

Désormais, comme l'INSEE a enrichi l'Échantillon démographique permanent à partir des données fiscales, on dispose d'un panel permettant de mesurer la variation des revenus d'un même individu et de son ménage lors du passage à la retraite. C'est cette source que l'INSEE exploite dans son étude récente (**document n° 1 bis**) : cette étude porte sur les personnes

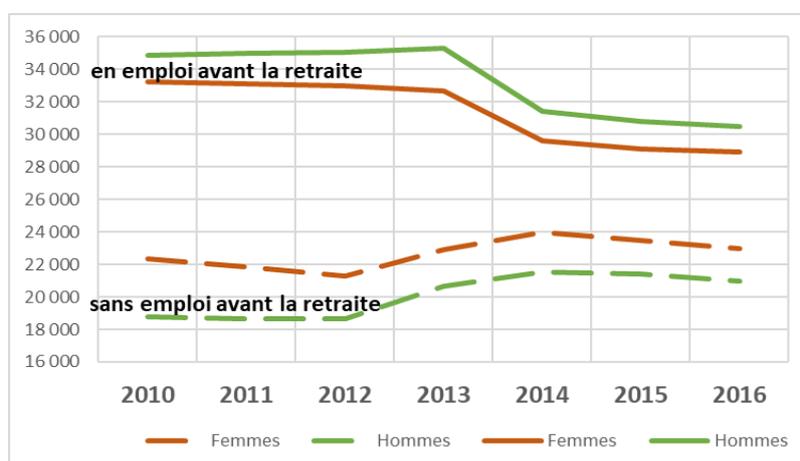
---

<sup>1</sup> Voir le document n°3 de la séance du COR de novembre 2018.

ayant liquidé leur retraite en 2013 (première année où ils déclarent des pensions à l'administration fiscale), et compare leurs revenus dans les trois années précédant (2010-2012) et suivant la liquidation (2014-2016).

Cette étude en panel confirme le résultat de l'étude antérieure en pseudo-panel : la baisse du niveau de vie moyen lors du passage à la retraite est limitée : le niveau de vie baisse en moyenne de 7,9% (-6,9% pour les femmes et -9,1% pour les hommes). Mais pour la première fois, on peut observer la diversité des situations : alors que les personnes en emploi avant la retraite voient leur niveau de vie baisser en moyenne de 13% (pour les femmes comme pour les hommes), celles qui étaient sans emploi voient leur niveau de vie augmenter en moyenne (+2,6% pour les femmes et +11,6% pour les hommes, voir le graphique ci-dessous).

### Niveau de vie annuel moyen des personnes parties à la retraite en 2013 selon la situation d'activité avant la retraite



Note : on considère ici comme sans emploi avant la retraite les personnes qui ne percevaient pas de revenus du travail ou des revenus inférieurs à 500 euros par mois en 2010, 2011 et 2012.

Source : INSEE Première n°1792 (document n°1bis), données complémentaires.

Surtout, les personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles avant la retraite voient leur niveau de vie augmenter fortement (+69 % pour le premier décile), contrairement à celles qui ont les niveaux de vie les plus élevés (-27 % pour le dernier décile).

Pour l'instant, on ne dispose de résultats que sur les personnes ayant liquidé leur pension en 2013. Il conviendra de suivre l'évolution de ces premiers éléments statistiques au fil du temps, car les résultats pourraient être affectés par la conjoncture particulière des années qui ont suivi la crise de 2008. En effet, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE, le niveau de vie moyen de la population active, qui a suivi avec retard l'évolution conjoncturelle du PIB, a poursuivi sa hausse jusqu'en 2010 avant de baisser de 2,5 % entre 2010 et 2014, puis de repartir à la hausse après 2014. Le niveau de vie durant les trois années précédant la retraite pourrait donc être plus faible pour ceux qui ont liquidé leur pension vers 2015, pour lesquels les trois années précédant la liquidation incluent le creux conjoncturel de 2014, que pour ceux qui ont liquidé leur pension en 2013 pour lesquels les trois années précédant la liquidation incluent le maximum conjoncturel de 2010.

Ces résultats ne remettent pas nécessairement en cause l'analyse du comportement d'épargne (voir la séance de décembre 2019) : en effet, les ménages qui ont la capacité d'épargne la plus

élevée subissent bien une baisse de revenus lors du passage à la retraite, qu'ils peuvent souhaiter compenser par une épargne en fin de vie active suivie d'une désépargne à la retraite.

Ces résultats contribuent néanmoins à expliquer l'aspiration de certains assurés à partir à la retraite le plus tôt possible et sans décote (voir l'enquête Motivations de départ à la retraite, séance de mars 2019). Si, pour les catégories aisées, la retraite est surtout synonyme de temps libre dont on peut profiter, pour les catégories les plus modestes la liquidation de la retraite est souvent synonyme d'amélioration de la situation financière.

## **1. Passage à la retraite et emploi du temps**

Le passage à la retraite et l'arrêt de l'activité professionnelle sont susceptibles de bouleverser les activités quotidiennes des individus et impliquent généralement une recomposition de l'emploi du temps pour les nouveaux retraités (en 2016, près de 60 % des assurés ont validé au moins un trimestre au titre de l'emploi l'année même ou l'année précédant la retraite<sup>2</sup>). La première partie du dossier vise à étudier comment ce temps est utilisé par les retraités, au moment du passage à la retraite et comment il évolue avec l'avancée en âge.

Les données sont issues de l'enquête Emploi du temps de l'Insee, dont les deux dernières vagues d'enquête datent de 1999 et 2010. Ces enquêtes ont pour objectif de mesurer le plus précisément possible le déroulement d'une journée des personnes vivant en France métropolitaine. Ces données, limitées aux personnes vivant en logements ordinaires, ne permettent pas d'étudier l'évolution des journées des seniors en institution.

### ***1.1. À la retraite, plus de temps consacré aux besoins physiologiques, aux tâches domestiques et aux loisirs à domicile***

Comme la plupart des seniors ont cessé leur activité professionnelle, le temps de travail et de trajet professionnel passe de 4 heures en moyenne pour les personnes de 25 à 64 ans à 7 minutes pour les plus de 65 ans (**document n°2**). Ce temps libéré se répartit entre le temps consacré aux besoins physiologiques (12h25 soit 1h de plus) et aux loisirs (7h33 soit 2h40 de plus). Le temps consacré aux tâches domestiques y compris semi-loisirs (bricolage, jardinage, etc.) augmente lors du passage à la retraite (**document n°4**), mais il n'est globalement pas beaucoup plus élevé en moyenne chez les seniors que chez les 25-64 ans (3h53 contre 3h20), notamment car le temps consacré par les seniors aux enfants est beaucoup plus réduit.

L'emploi du temps évolue aussi avec l'âge : plus on vieillit, plus le temps consacré au temps physiologique (sommeil, repas, toilette et soins personnels) augmente, ce qui limite le temps disponible pour les tâches domestiques et les loisirs. Ce sont surtout les tâches domestiques (y compris les semi-loisirs<sup>3</sup>) et les loisirs à l'extérieur du domicile qui se réduisent aux âges élevés, tandis que les loisirs à domicile (télévision, lecture, etc.) progressent.

À la retraite, l'identification à la vie professionnelle disparaît progressivement et c'est à travers les loisirs que se reconstruit le nouveau socle de l'identité des seniors. Si le temps de loisirs progresse, il se compose essentiellement de loisirs à domicile plus de 5 heures par jour (soit 2 heures de plus en moyenne que les 25-64 ans), et cela s'accroît avec l'âge : la télévision, regardée par 90 % des retraités pendant 3h27, reste en effet le loisir principal (**document n°2**). Les temps moyens de sociabilité et de loisirs à l'extérieur sont très proches

---

<sup>2</sup> Rapport annuel du COR, juin 2019

<sup>3</sup> Bricolage, jardinage et soins aux animaux.

entre les personnes d'âge actif et les seniors ; pour les retraités, ces activités représentent 1h30 en moyenne contre plus de 5 heures de loisirs à domicile. Les occupations passives (télévision, inactivité...) prennent de plus en plus de temps avec l'âge, et parallèlement les activités à l'extérieur sont de moins en moins courantes ; les temps de sociabilité se maintiennent toutefois à environ 45 minutes par jour.

L'exploitation des données de l'enquête Emploi du temps permet d'établir une typologie des journées des retraités (**document n°3**). Les deux journées types les plus courantes se composent de la façon suivante : le matin est consacré aux tâches domestiques, les activités de l'après-midi sont tournées vers l'intérieur (34 % des journées décrites) ou vers l'extérieur (32 % des journées) et la soirée dédiée à la télévision. Les journées à l'extérieur se distinguent par davantage de temps affecté à des liens sociaux et aux activités physiques (sport et promenade). Un autre type de journée décrit dans le document apparaît intéressant, ce sont les « journées actives », au cours desquelles en moyenne 6h35 sont consacrées à l'associatif, à rendre service à l'entourage ou au travail, mais ces journées ne représentent que 2 % des journées des retraités. Par ailleurs, les retraités déclarant ce type de journée sont essentiellement des hommes (71 %), des retraités jeunes, avec des revenus plutôt élevés.

Afin de mesurer l'effet propre du passage à la retraite sur l'emploi du temps, le **document n°4** compare l'emploi du temps des retraités proches de l'âge légal de la retraite (60 ans) à celui des actifs occupés d'un âge proche. Limitant les effets d'âge, le document montre que le passage à la retraite s'accompagne d'une hausse du temps de sommeil et d'une hausse du temps consacré aux repas (37 et 19 minutes de plus par jour), ainsi que d'une forte augmentation du temps consacré aux tâches ménagères et aux loisirs (respectivement 122 et 154 minutes supplémentaires par jour). Le temps passé devant un ordinateur ou à pratiquer une activité sportive augmente respectivement de 10 et 20 minutes par jour, tout en restant faible.

## Journée moyenne des personnes selon leur âge et leur sexe en 2010 (en heures et minutes par jour)

	Personnes âgées de 65 ans ou plus						Personnes âgées de 25 à 64 ans
	Ensemble	65-74 ans	75-84 ans	85 ans ou plus	Femmes	Hommes	
Ensemble des activités	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00	24:00
Temps physiologique	12:25	12:13	12:27	13:05	12:25	12:24	11:21
Travail et trajet professionnel /associatif/études/formation	0:14	0:23	0:05	0:07	0:08	0:22	4:04
Tâches domestiques	3:02	3:09	3:07	2:17	3:50	1:57	2:49
Temps de loisirs dont :	7:33	7:16	7:44	8:02	6:55	8:24	4:53
<i>Semi-loisirs</i> <sup>1</sup>	0:51	1:01	0:48	0:21	0:26	1:25	0:31
<i>Loisirs à domicile</i> <sup>2</sup>	5:14	4:40	5:35	6:30	5:04	5:29	3:06
<i>Loisirs à l'extérieur</i> <sup>3</sup>	0:42	0:48	0:38	0:26	0:35	0:51	0:33
<i>Sociabilité</i> <sup>4</sup>	0:45	0:47	0:43	0:43	0:50	0:39	0:43
Trajets	0:47	0:59	0:37	0:29	0:41	0:54	0:53

*Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.*

*Lecture : les personnes âgées de 65 ans ou plus consacrent 12 heures 25 minutes par jour à leurs activités physiologiques.*

*Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010.*

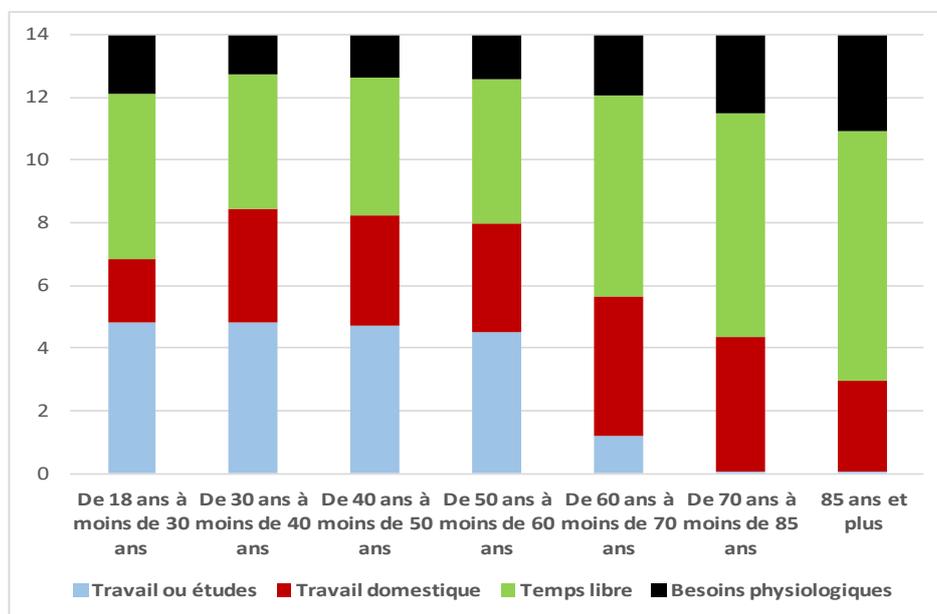
<sup>1</sup> *Bricolage, jardinage, soins des animaux*

<sup>2</sup> *Télévision, sieste, jeux et pratiques artistiques, lecture, radio, ordinateur*

<sup>3</sup> *Promenade, spectacle et sortie, pratiques religieuses*

<sup>4</sup> *Conversation, rencontre*

## Journée moyenne des personnes selon leur âge en 2010 (en heures par jour)



*Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.*

*Note : les semi-loisirs (bricolage, jardinage, animaux) sont ici inclus dans le travail domestique, tandis que le temps libre inclut les loisirs à l'intérieur et à l'extérieur du domicile ainsi que la sociabilité. Les trajets sont rattachés à l'activité correspondante. Le temps physiologique (sommeil, repas, soins personnels) complète la journée à 24 heures.*

*Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010 (INSEE résultats).*

## ***1.2. Les hommes effectuent davantage de tâches domestiques à la retraite, mais y consacrent toujours moins de temps que les femmes***

Ces constats sont valables en moyenne pour l'ensemble des retraités mais d'importantes disparités existent entre hommes et femmes. Tout d'abord concernant les loisirs, les hommes de 65 ans ou plus dégagent en moyenne 1h30 de temps de loisirs de plus que les femmes du même âge, principalement en « semi-loisirs » (jardinage et bricolage). Le **document n°4** précise que le temps consacré aux loisirs au moment du passage à la retraite augmente plus fortement pour les hommes que pour les femmes (137 minutes supplémentaires pour les hommes contre 122 minutes pour les femmes).

De même, la hausse du temps dévolu aux tâches domestiques lors du passage à la retraite est plus forte pour les hommes (133 minutes de plus) que pour les femmes (121 minutes de plus). Néanmoins, les inégalités dans le partage des tâches domestiques demeurent importantes à la retraite, les femmes y consacrent deux fois plus de temps que les hommes (presque 4 heures contre 2 heures pour les hommes), écart qui ne se justifie plus par l'activité professionnelle. Plus d'un homme sur 10 en couple (de 50 à 70 ans) n'effectue aucun travail ménager (**document n°8**).

La valeur de la production domestique accomplie par les femmes et les hommes au long du cycle de vie a été estimée par un collectif de chercheurs dans le cadre des *comptes de transferts nationaux*<sup>4</sup>. Cette estimation intègre le temps domestique (tâches ménagères, soins aux enfants et aux adultes), majoritairement accompli par les femmes, ainsi que les activités dites de « semi-loisirs » (jardinage et bricolage, etc.), majoritairement accomplies par les hommes.

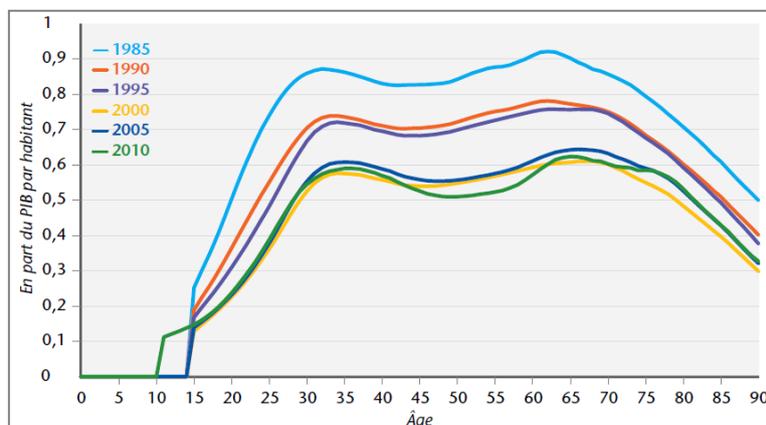
Il ressort de cette étude que les femmes effectuent un volume important de production domestique à tout âge, notamment après la naissance des enfants et au début de la retraite. Au contraire les hommes effectuent davantage de production domestique au début de la retraite que durant la vie active. La production domestique des femmes est plus importante que celle des hommes à tout âge, mais elle est environ deux fois plus importante après la naissance des enfants alors qu'elle n'est qu'une fois et demi plus importante au début de la retraite. *A contrario*, les hommes produisent plus dans le cadre du travail professionnel que les femmes et sont ainsi mieux rémunérés que les femmes à tout âge (environ deux fois plus en 1985 et une fois et demi plus en 2010).

---

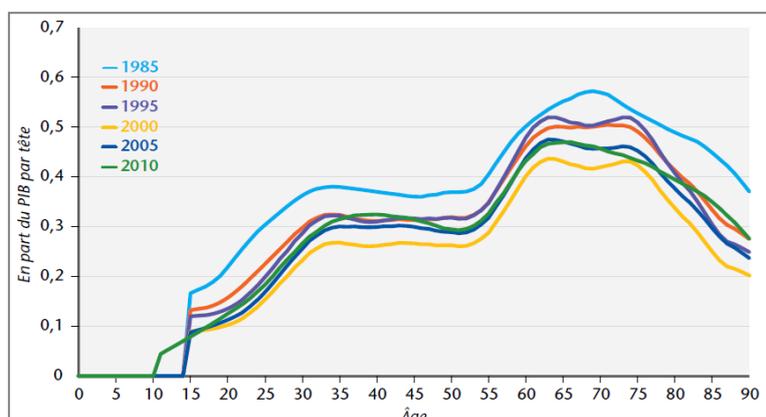
<sup>4</sup> Hippolyte d'Albis (Paris School of Economics), Carole Bonnet (Ined), Julien Navaux (Université d'Ottawa), Jacques Pelletan (Université Paris 8), Anne Solaz (Ined) « Travail rémunéré et travail domestique : une évaluation monétaire de la contribution des femmes et des hommes à l'activité économique depuis 30 ans » Revue de l'OFCE n°149, 2016.

## Production domestique selon l'âge en France, 1985-2010 (graphiques tirés de l'étude d'H. D'Albis et alii, 2016)

### Femmes



### Hommes



Sources : enquêtes INSEE Emploi du temps 1985, 1999, et 2010 et calculs des auteurs

Cette estimation montre par ailleurs que les retraités les moins âgés effectuent un volume important de production domestique. Néanmoins, cette estimation de la production domestique ne constitue pas une mesure de l'utilité sociale des retraités, car l'essentiel de la production domestique est accompli au sein de chaque ménage pour lui-même. La production domestique effectuée pour autrui, c'est-à-dire pour des personnes extérieures au ménage, est beaucoup moins importante ; elle est évaluée dans le **document n°7** (voir 2.2 ci-après).

### 1.3. Les seniors les plus aisés sont plus actifs et plus mobiles en début de retraite

On observe également des comportements différenciés selon le niveau de vie, les seniors les plus aisés consacrent davantage de temps aux activités professionnelles et associatives, aux loisirs à l'extérieur, à l'utilisation d'un ordinateur et à la lecture. On note également plus de temps dans les trajets pour ces seniors, ce qui reflète leur plus grande mobilité. Ces écarts tendent à se réduire passé 75 ans en raison de l'accroissement de la place accordée aux besoins physiologiques et aux activités passives.

## **2. Passage à la retraite et activités socialement utiles**

A l'exception des retraités qui cumulent emploi et retraite (soit environ 3% des retraités), les retraités ne contribuent pas à la création de richesses, telles qu'elles sont mesurées à travers l'indicateur de PIB.

Cependant, les retraités peuvent se rendre utiles à la collectivité en consacrant du temps à autrui de multiples façons :

- à travers des activités associatives et civiques (bénévolat associatif, exercice de mandats électifs, etc.) ;
- à travers des activités de soins aux personnes (en gardant leurs petits-enfants, en s'occupant de parents dépendants, etc.) ;
- et plus généralement à travers des activités de production domestique pour autrui (courses, bricolage, services divers effectués pour aider les membres de leur famille ou d'autres personnes).

Grâce à toutes ces activités consacrées à autrui, les retraités contribuent à la création de richesse, bien qu'ils n'exercent aucune activité rémunérée. Cette création de richesse n'est pas prise en compte dans le calcul habituel du PIB, mais elle pourrait être incluse dans une définition élargie du PIB.

A cet égard, comme nous l'avons signalé en introduction, le simple fait de cohabiter avec une personne malade, handicapée, fragile ou dépendante (par exemple lorsqu'un retraité assiste ou veille sur son conjoint) constitue un apport important des retraités à la société, même si cela ne se traduit pas nécessairement par une activité spécifique de soins aux personnes que l'on peut isoler dans l'emploi du temps et quantifier. En effet, la prise en charge de la perte d'autonomie par un conjoint ou un enfant cohabitant évite le placement en établissement ou le recours à des intervenants extérieurs, familiaux ou professionnels.

Dans ce qui suit, nous commençons par décrire les activités associatives et civiques des retraités (point 2.1.). Puis nous proposons une évaluation globale du temps consacré par les retraités à autrui et valorisons ce temps en point de PIB (point 2.2.). Cette évaluation ne tient pas compte du temps consacré aux personnes ayant une autonomie réduite avec lesquelles certains retraités cohabitent. Nous donnons à ce sujet quelques informations sur les aidants familiaux cohabitant avec une personne âgée dépendante (point 2.3.).

### ***2.1. Le passage à la retraite favorise les activités associatives et civiques***

La proportion d'adhérents à une association est comparable chez les retraités et les actifs, de l'ordre de 40 % (voir la **séance du COR de juillet 2013** et l'encadré 3 du **document n°3**), le taux de participation culminant entre 60 et 70 ans. Cependant, l'adhésion à une association s'apparente souvent à une consommation de loisir et pas nécessairement à du travail bénévole. Il est délicat de proposer une estimation de la proportion de bénévoles. Il semblerait qu'un peu moins d'un adhérent à une association sur deux effectue des activités bénévoles, parmi les retraités comme parmi les actifs. Ainsi la proportion de personnes effectuant du bénévolat associatif serait comparable chez les retraités et les actifs, de l'ordre de 20 %.

Même si cette proportion semble importante, le temps consacré aux activités bénévoles est limité, car la plupart des bénévoles ne donnent de leur temps qu'occasionnellement et n'effectuent qu'un nombre très réduit d'heures de bénévolat par an. Seule une petite minorité des bénévoles effectue un véritable travail régulier équivalent à un temps partiel. Les retraités

font plus souvent partie de ces bénévoles fortement impliqués que les actifs. Ils sont aussi nombreux à exercer des responsabilités : un responsable associatif sur deux est retraité.

Est-ce que le passage à la retraite favorise le bénévolat associatif ? Il semblerait que oui, au vu des résultats de l'enquête Emploi du temps de l'INSEE : chez les 50-70 ans, le temps moyen consacré au bénévolat associatif est plus important parmi les retraités que parmi les actifs, à âge égal.

Une étude plus récente réalisée au niveau européen à partir des données de l'enquête SHARE (**document n° 5**) confirme que le passage à la retraite a bien un effet causal sur la participation à des activités sociales formalisées. La retraite peut être l'occasion de s'engager dans une nouvelle activité sociale ou d'en augmenter l'intensité. Plus précisément, prendre sa retraite incite au bénévolat. On observe aussi que prendre sa retraite plus tard révélerait une appétence pour le travail et augmenterait l'intensité du bénévolat. L'étude montre par ailleurs que la santé est importante pour l'engagement bénévole des retraités. Le niveau de diplôme joue de surcroît un rôle, de sorte que l'augmentation générale du niveau de diplôme des jeunes générations pourrait tendre à accroître cette participation.

S'agissant des activités civiques, les seniors (60 ans et plus) sont surreprésentés parmi les élus locaux, notamment parmi les maires et les conseillers départementaux. C'est ce que montrent les statistiques du **document n°6**, qui actualisent sur la base des élections municipales de 2014 les résultats présentés lors de la séance du COR de juillet 2013 sur les élections municipales de 2008. La proportion de seniors s'est même accrue entre les élections municipales de 2008 et 2014 : 62,8 % des maires élus en 2014 ont 60 ans ou plus, contre 59,5 % des maires élus en 2008. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour les adjoints aux maires. Les conseillers municipaux sont plus jeunes : les 40-59 ans y sont surreprésentés.

Cependant, beaucoup d'élus locaux de 60 ans et plus ne se déclarent pas comme retraités : les retraités ne représentent que 32,4 % des maires de tous âges élus en 2008 et 42,5 % en 2014 ; les retraités sont même sous-représentés parmi les conseillers municipaux. Ainsi le portrait de l'élu local correspondrait davantage à un senior en activité plutôt qu'à un retraité. En fait, il est vraisemblable que certains élus se déclarent comme actifs du fait même de leurs activités politiques, ce qui n'exclut pas qu'ils perçoivent une pension de retraite.

## ***2.2.La richesse produite pour autrui par les retraités représente 0,7 à 1,2 % du PIB***

Le **document n°7** propose une évaluation de la richesse produite par les activités des retraités effectuées pour autrui. Elle est basée sur l'enquête Emploi du temps de l'INSEE, qui permet d'isoler le temps consacré à autrui. Il s'agit d'une toute petite partie du temps de travail domestique et du temps de loisir décrit précédemment dans la 1<sup>ère</sup> partie du dossier. Par temps consacré à autrui, on entend le temps dévolu à des activités bénéficiant à des personnes extérieures au ménage, à savoir :

- les activités associatives et civiques (bénévolat associatif, exercice de mandats électifs, etc.), qui sont incluses dans le temps de loisir ;
- les activités de soins aux personnes (garde des petits-enfants, aide aux parents dépendants, etc.), qui sont incluses dans le temps de travail domestique ;
- et plus généralement les activités de production domestique destinées à une personne extérieure au ménage (courses, bricolage, services divers effectués pour aider les enfants ayant quitté le ménage ou d'autres personnes).

Cette évaluation n'inclut pas le temps consacré à prendre en charge une personne en perte d'autonomie avec laquelle on cohabite, par exemple lorsque l'aidant familial est le conjoint. L'enquête Emploi du temps mesure en principe le temps consacré aux soins aux adultes, y compris lorsque l'aidant cohabite avec la personne en perte d'autonomie. Ce temps est estimé par l'enquête à 3 minutes par jour en moyenne sur l'ensemble des retraités, soit 18 heures par an, ce qui paraît sous-estimé au regard du nombre d'aidants cohabitants (voir 2.3. ci-après). L'aide à un conjoint en situation de perte d'autonomie (ou à une autre personne âgée avec qui on cohabite) est sans doute difficilement dissociable des diverses tâches effectuées au cours de la journée.

Le **document n°7** estime ainsi que chaque retraité consacre en moyenne 110 heures par an à aider autrui, en considérant le périmètre le plus large qui inclut aussi le bénévolat associatif. Ce sont surtout les jeunes retraités de moins de 70 ans qui apportent leur aide, et les femmes un peu plus que les hommes (voir également **le document n°9**).

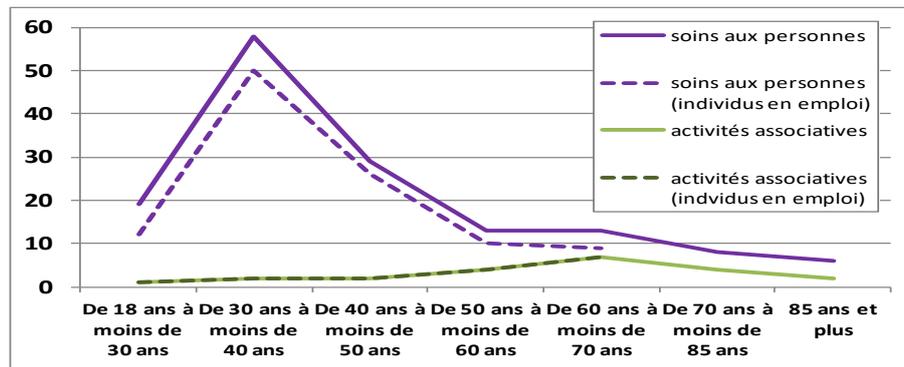
Sur l'ensemble des retraités, ceci représente un volume horaire global de 1,4 milliard d'heures par an (sur le périmètre le plus large), à comparer aux 38 milliards d'heures par an de travail rémunéré accompli par les actifs. Les activités des retraités pour autrui peuvent être valorisées en calculant le salaire qu'il faudrait verser à un salarié accomplissant la même tâche. Si l'on retient une valorisation au SMIC (charges patronales incluses), les aides apportées à autrui par les retraités représenteraient 14 milliards d'euros en 2010, soit 0,7 % du PIB, en retenant le périmètre d'activités le plus large.

Valoriser les activités des retraités au SMIC fait toutefois implicitement l'hypothèse que leur productivité est à peu près équivalente à celle d'un salarié payé au SMIC. Ceci revient à ignorer les compétences spécifiques des retraités, qui pourraient justifier une productivité supérieure au SMIC. Une estimation plus haute (23 milliards d'euros, soit 1,2 % du PIB sur le périmètre d'activités le plus large) peut être proposée en valorisant les activités des retraités sur la base du salaire (charges patronales incluses) d'un professionnel exerçant la même activité. Cependant, il se pourrait également que la « productivité horaire » des retraités soit inférieure à celle des salariés, c'est-à-dire qu'un retraité accomplisse une même tâche plus lentement qu'une personne rémunérée, soit parce qu'il prend son temps, soit parce que son état de santé est dégradé.

Notons que les retraités ne sont pas les seuls à consacrer du temps à autrui : le temps consacré à autrui par les non retraités s'élève à environ 2,0 milliards d'heures (avec le périmètre le plus large). Ceci représente 0,9 % du PIB si l'on retient une valorisation au SMIC, ou bien 1,7 % du PIB sur la base du coût horaire moyen d'un professionnel.

Outre le temps consacré à autrui (c'est-à-dire aux personnes hors ménage), les jeunes adultes consacrent aussi beaucoup de temps aux soins et à l'éducation de leurs enfants vivant dans le ménage. Comme le temps consacré par les parents à garder leurs enfants est beaucoup plus important que le temps consacré par les grands-parents à garder leurs petits-enfants, le temps total consacré aux soins aux personnes est sensiblement plus important chez les jeunes adultes que chez les retraités (voir graphique). En revanche ce sont bien les 60-69 ans qui consacrent le plus de temps aux activités associatives et civiques, qu'ils soient ou non en activité.

## Temps moyen consacré à quelques activités socialement utiles selon l'âge en 2010 (en minutes par jour)



*Lecture : en moyenne, une personne de 60-69 ans consacre 13 minutes par jour à des activités de soins aux personnes (soins et éducation des enfants, soins aux personnes âgées, etc.), et 7 minutes par jour à des activités associatives ou civiques. Ces moyennes sont calculées sur l'ensemble des individus, qu'ils pratiquent ou non ce type d'activité. Si l'on se restreint aux personnes de 60-69 ans ayant un emploi, ces temps moyens sont respectivement de 9 et 7 minutes.*

*Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.*

*Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010 (INSEE résultats).*

Le **document n°7** se pose dès lors la question de savoir si le temps consacré à autrui dépend avant tout de l'âge ou bien s'il augmente suite au passage à la retraite. Le temps consacré aux diverses activités effectuées pour autrui (activités effectuées pour des personnes hors ménage, ce qui exclut le temps consacré aux jeunes enfants par leurs parents) atteint son maximum entre 50 et 70 ans. Ce pic d'activité semble avant tout lié à la période du cycle de vie où l'on devient la « génération pivot » qui aide à la fois ses enfants devenus autonomes et ses parents encore vivants.

Cependant, le passage à la retraite semble jouer un rôle, que l'on peut cerner en comparant les actifs et les retraités à âge égal, parmi les 50-69 ans. Pour mener cette analyse, il convient de distinguer les hommes et les femmes, sachant que ces dernières accomplissent plus de travail domestique y compris pour autrui. Et, parmi les femmes, il convient de distinguer trois groupes : les femmes actives, les femmes retraitées, et les autres femmes inactives (celles qui ont cessé leur activité avant la retraite et qui étaient encore nombreuses parmi les générations ayant plus de 50 ans en 2010). Ce sont ces femmes éloignées du marché du travail qui consacrent le plus de temps à autrui, même en comparaison avec les femmes retraitées du même âge qui n'apportent finalement pas beaucoup plus d'aides que les femmes actives. Pour les hommes, le passage à la retraite semble jouer un rôle plus important : les hommes retraités consacrent nettement plus de temps à aider autrui que les hommes actifs.

### 2.3. Un aidant familial sur deux est un retraité

L'évaluation précédente du temps consacré à autrui ne prend pas en compte celui des aidants familiaux qui cohabitent avec une personne âgée dépendante. C'est pourquoi il est utile de compléter cette évaluation par des données sur les aidants familiaux, issues d'une étude récente publiée par la DREES à partir de l'enquête CARE (**document n°8**).

Fin 2018, 777 000 personnes âgées dépendantes vivent à domicile en bénéficiant de l'allocation de perte d'autonomie (rappel de la **séance de décembre 2019**). Plus largement, environ 2,7 millions de seniors (60 ans et plus) vivant à domicile déclarent être aidés

régulièrement par une ou plusieurs personnes de leur entourage (pour les actes de la vie quotidienne, soutien moral, aide matérielle), ce qui représente 3,9 millions d'aidants familiaux. Parmi ces derniers, près de la moitié sont des retraités.

Parmi l'ensemble des aidants familiaux, environ 1,5 million cohabitent avec la personne aidée : il s'agit principalement des conjoints (un peu plus d'un million) et d'enfants cohabitants (un peu plus de 300 000, dont 80 000 ont eux-mêmes plus de 60 ans). Compte tenu de ces données, il est vraisemblable d'évaluer le nombre de retraités cohabitant avec une personne qu'ils aident quotidiennement à près d'un million, voire un peu plus.

Cet investissement n'est pas sans conséquence sur leur bien-être : un aidant familial sur deux, et près de deux conjoints aidants sur trois, déclarent une conséquence négative de l'aide apportée sur leur santé physique ou leur moral.

### **3. Passage à la retraite, modes de vie et bien-être**

#### ***3.1. Les perspectives de départ à la retraite augmentent la satisfaction dans la vie, surtout pour les chômeurs***

Le fait de prendre sa retraite améliorerait-il le niveau de satisfaction dans la vie ? Le **document n° 10** montre que si le départ à la retraite constitue une charnière socialement importante, l'impact du passage à la retraite sur la satisfaction dans la vie des individus est contrasté et dépend notamment de la situation des individus avant le départ à la retraite. Dans l'ensemble, il semble que la satisfaction dans la vie augmente avec les perspectives de départ à la retraite les années précédant le départ pour se stabiliser ensuite. Cet effet est très fort pour les personnes au chômage avant la retraite mais il n'apparaît pour les personnes en emploi que si l'on neutralise les effets d'âge et de revenu.

Le niveau de satisfaction durant la vie active dépend de la catégorie socioprofessionnelle et du niveau de diplôme, il est plus important pour les cadres et professions libérales que pour les ouvriers et agriculteurs. Ces écarts de satisfaction dans la vie sont sensiblement équivalents pour les actifs et les retraités selon la catégorie socioprofessionnelle, accrus pour ce qui concerne le niveau de diplôme : les plus diplômés tirent relativement plus de satisfaction de la retraite que les retraités les moins diplômés. Ces écarts sont davantage marqués pour la perception de l'état de santé qui augmente très nettement après le passage à la retraite, pour toutes les catégories socioprofessionnelles mais plus fortement pour les catégories modestes, dont le niveau de santé subjectif demeure bien inférieur avant et après le départ à la retraite

#### ***3.2. Une relative stabilité des couples au moment du passage à la retraite avec plus de temps de loisirs partagés entre les conjoints***

Le passage à la retraite est un point crucial pour la stabilité des unions du fait la recombinaison des rôles, des emplois du temps au sein du couple et de la baisse des ressources financières. On observe d'ailleurs une forte progression des divorces après 60 ans en France qui ont triplé depuis 1995<sup>5</sup> et représentent désormais 12 % des divorces. Néanmoins, il semble que le risque de divorce n'augmente pas particulièrement lors du passage à la retraite, à l'exception de la configuration dans laquelle la femme cesse son activité professionnelle avant son conjoint.

---

<sup>5</sup> "Til retirement do us part"? The divorce risk of seniors in France", Giulia Ferrari & Anne Solaz, INED, Institut National d'Études Démographiques

Une vaste littérature économique suggère que les conjoints biactifs coordonnent leur départ à la retraite, et la complémentarité des loisirs, l'envie de passer du temps ensemble, seraient l'un des moteurs de cette coordination du couple. Le **document n° 9** s'intéresse à la relation entre la probabilité d'être à la retraite de chaque conjoint et le temps de loisirs partagé dans le couple pour mesurer la complémentarité des loisirs.

Le premier constat est que le temps de loisirs partagés<sup>6</sup> des couples va plus que doubler à la retraite (80 minutes par jour pour les couples biactifs contre 190 pour les couples retraités). Le temps de loisirs individuels augmente fortement également, mais de façon plus importante pour les hommes<sup>7</sup> que pour les femmes. En somme, sur leur temps total de loisirs, les femmes consacrent une part plus importante que les hommes aux loisirs partagés.

Le passage à la retraite a des effets contrastés sur les temps de loisirs des conjoints, ce qui indique que le désir de passer plus de temps ensemble à la retraite n'est pas forcément un élément décisif dans les choix de départ à la retraite. Ce résultat serait plutôt le signe d'une faible coordination des décisions de cessation d'activité : le temps de loisirs partagés augmente seulement lorsque la femme est retraitée. Cela s'explique aussi par la différence d'âge au sein du couple, les femmes étant en moyenne plus jeunes que leur mari et ayant une durée d'assurance plus longue, elles partent généralement à la retraite deux ans après leur conjoint ce qui libère du temps à partager à deux, ce qui n'est pas le cas lorsque l'homme part à la retraite alors que sa conjointe continue de travailler.

### ***3.3. Des opinions pessimistes caractéristiques des retraités, surtout liées à un effet d'âge***

De manière générale, les retraités se déclarent moins optimistes vis-à-vis de l'avenir que le reste de la population, tant d'un point de vue global que spécifiquement sur leur situation financière<sup>8</sup>.

Le **document n° 11** montre que le fait d'être à la retraite (par rapport au fait d'être en emploi) est l'élément le plus déterminant pour se déclarer pessimiste à propos de leur situation financière future, en comparaison avec le fait d'habituer une zone rurale ou d'avoir un faible niveau de vie. Ce constat apparaît stable dans le temps entre 2011 et 2019 mais il est complexe d'isoler l'impact du passage à la retraite de celui de l'avancée en âge.

Ce pessimisme est d'autant plus remarquable chez les retraités que le niveau des pensions est garanti par l'indexation sur les prix, même s'ils peuvent anticiper des hausses de charges pour la dépendance par exemple. Il s'agit ici de mesurer un pessimisme ciblé sur la situation financière personnelle des retraités.

A partir du baromètre de la DREES on observe que 44 % des retraités en 2018 déclarent être optimistes pour leur avenir, contre 55 % des actifs et 66 % des 18-24 ans. Ce constat est vrai aussi pour le sentiment vis-à-vis de l'avenir des générations futures, dans les deux cas le niveau d'optimisme ne cesse de décroître avec l'âge. On observe des opinions assez similaires entre les personnes de 50-64 ans, 65 ans et plus et la catégorie des retraités, ce qui suggère

---

<sup>6</sup> Le temps de loisir partagé est ici considéré comme le temps passé entre les conjoints à pratiquer un loisir (pas forcément le même) en même temps et dans un même lieu. A titre d'illustration, un conjoint peut regarder la télévision et l'autre lire un livre. Enfin, le temps de loisir individuel ou séparé est simplement défini comme le temps de loisir qui n'est pas partagé.

<sup>7</sup> Il faut noter qu'ici le temps consacré aux semi-loisirs est considéré comme du temps de loisir individuel (par exemple le temps passé à faire du bricolage et du jardinage).

<sup>8</sup> Voir le baromètre de la DREES.

davantage un effet d'âge qu'un effet du passage à la retraite. Il faut savoir par exemple que l'état de santé est un élément déterminant du niveau de bien-être et avec l'âge, les individus anticipent une dégradation de leur état de santé.